



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID : 059-215903832-20250401-DC_2025_042-AU

S'LO

République Française
Département du Nord

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2025-0042

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame ZAHM Nicole visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 1812 à Madame ZAHM Nicole domiciliée à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône) – 33 rue de Poleymieux.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 29 mai 2028 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 3 m², d'un montant de TROIS CENT VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 01 avril 2025

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 29/04/2025
et de la publication le 29/04/2025

